



**Women's Peace &
Humanitarian Fund** 

A United Nations & Civil Society Partnership



À propos du WPHF



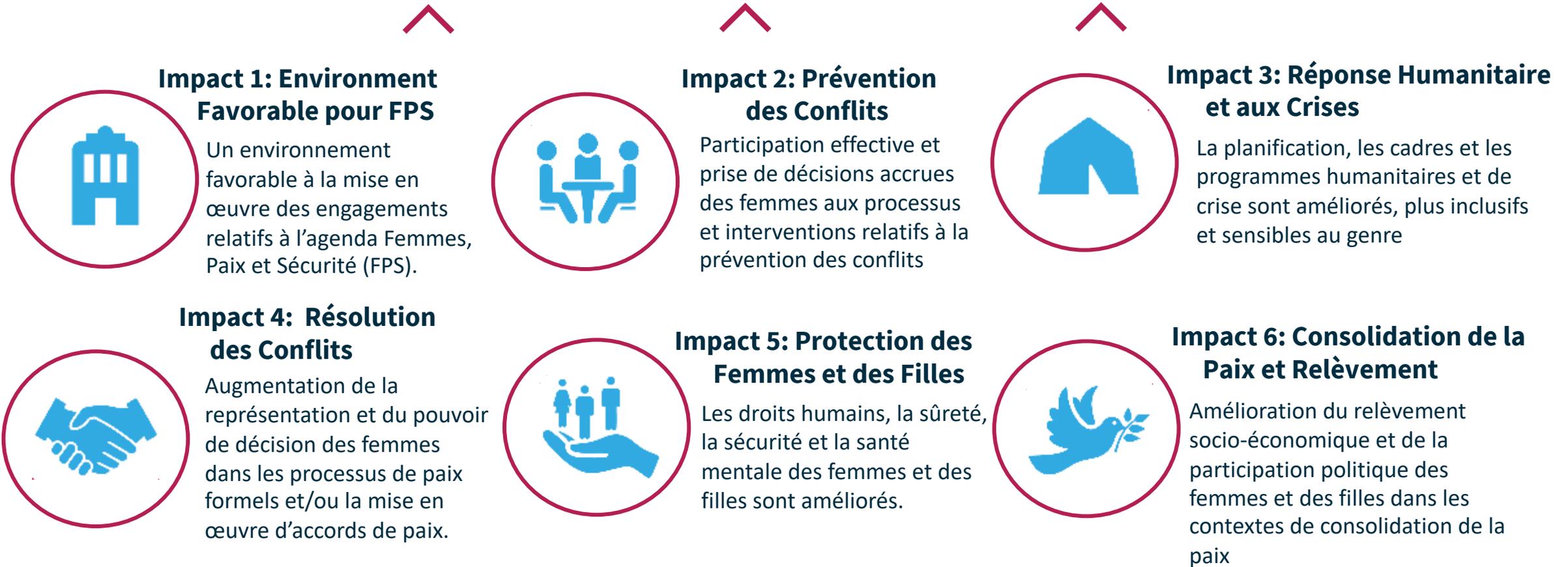
À propos du WPHF



- Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire (WPHF)
- Etabli en 2016
- Un mécanisme de financement commun et un partenariat entre des agences des Nations Unies, des États membres et des organisations de la société civile
- Finance les femmes et leurs organisations de la société civile locales dans les contextes de conflit, d'après-conflit et humanitaires, avec un montant moyen de subvention compris entre 20 000 et 200 000 USD

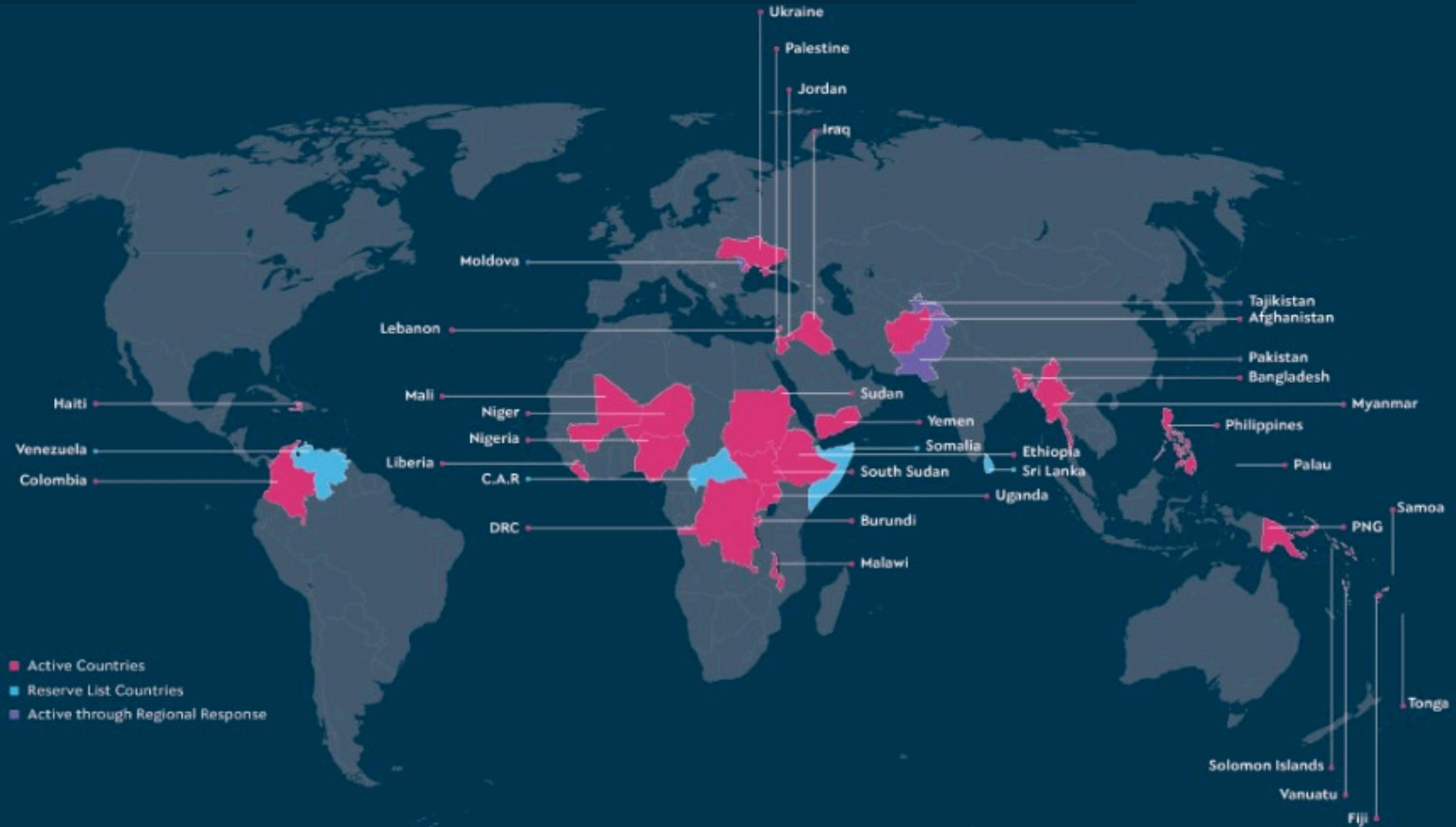
WPHF Théorie du Changement et Cadre de Résultats

Contribuer à des sociétés plus pacifiques et plus égalitaires entre les sexes



WPHF contribue de manière significative à une participation accrue des organisations de la société civile locales aux processus de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et de l'Action Humanitaire

Une portée mondiale. Un impact local.



WPHF en chiffres clés (Depuis 2016)

Allocations par pays/multipays

32

Total du financement mobilisé

\$ 130 million

Subventions approuvées

544

OCSs Soutenues

921

Propositions reçues

11,232

Bénéficiaires directs (est.)

3.6m (72% femmes & filles)

Bénéficiaires indirects

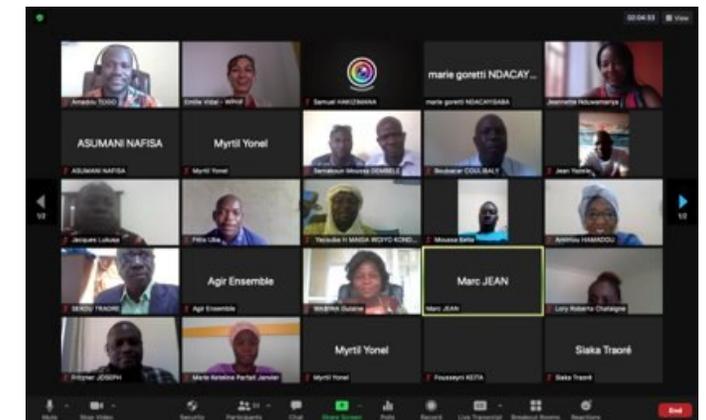
17m

Centre d'apprentissage global (L-HUB) et Communauté de pratique du WPHF



Bâtir une communauté et renforcer les capacités et l'échange de connaissances pour nos partenaires

- Dans le cadre de son mandat, qui consiste à servir de centre de connaissances mondial pour les organisations de la société civile (OSC) locales travaillant en premières lignes des conflits et des crises, WPHF a créé le [Centre d'apprentissage global \(L-HUB\)](#) ou [Global Learning Hub](#) pour permettre aux OSC partenaires du monde entier de se connecter, de renforcer leurs réseaux, de partager les meilleures pratiques et de développer leurs compétences et leurs capacités.
- Le L-HUB comprend le [programme de renforcement des capacités](#), la [série d'échanges entre pair-e-s](#), la [plateforme digitale](#), le [groupe Facebook](#) et les [mises à jour mensuelles par courriel](#).
- Le L-HUB s'est élargi pour inclure les [prix d'apprentissage entre pair-e-s des OSC](#) et le [programme de mentorat](#) mobilisant l'expertise du Réseau d'Action sur le Déplacement Forcé initié par le Gouvernement de l'Allemagne pour offrir aux OSC des possibilités de renforcement des capacités et des relations d'apprentissage et de mentorat.



WPHF au Niger



Informations Utiles



- **Appel à propositions:** <https://wphfund.org/appel-a-propositions-au-niger/>
- **Date limite** pour soumettre une proposition: 31 mars 2023
- **Volet 1 - Financement institutionnel** de 5,000 USD à 30 000 USD
Pour renforcer les capacités institutionnelles des OSCs
- **Volet 2 - Financement programmatique** de 30 000 USD à 200 000 USD



Impact 2: Prévention des Conflits

Participation effective et prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à la prévention des conflits



Impact 4: Résolution des Conflits

Augmentation de la représentation et du pouvoir de décision des femmes dans les processus de paix formels et/ou la mise en œuvre d'accords de paix.

- **Pour vos questions:** infonufemmes.niger@unwomen.org
- **Point focal:** Paul Moussa paul.moussa@unwomen.org

Questions/ Réponses



Questions/Réponses



1. *Quels sont les critères d'admissibilité de l'organisation principale?*

- ✓ Faire preuve d'une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles
- ✓ Avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente au Niger et devoir soumettre une preuve d'enregistrement légal.
- ✓ **Ne sont PAS éligibles**: Organisations non gouvernementales internationales, les institutions gouvernementales ; les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ; des individus ; les entités du secteur privé ; les universités et les établissements d'enseignement.

Veillez noter que l'admissibilité sera évaluée sur la base du certificat d'inscription soumis avec la demande.

2. *Quels doivent être les objectifs des projets?*

Pour le financement programmatique: les projets doivent être axés sur l'impact 2 du WPHF: Participation effective et prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à la prévention des conflits (Veillez vous référer à la [Fiche Conseil sur les Indicateurs pour la Prévention des Conflits](#)) OU l'impact 4 du WPHF: Représentation et pouvoir de décision accrues des femmes dans les processus de paix informel et formels et/ou la mise en œuvre d'accords de paix ([Fiche Conseil sur les Indicateurs pour la Résolution des Conflits](#))

Pour le financement institutionnel: les projets doivent être axés sur le renforcement de **capacité institutionnelle** de l'organisation travaillant sur des questions liées à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité ([Fiche Conseil sur les Indicateurs pour le Financement Institutionnel](#)).

Questions/Réponses



3. Les OING peuvent-elles soumettre des candidatures en partenariat avec des OSC et/ou des OCB en tant que candidat principal ou co-candidat ?

Les organisations non gouvernementales internationales (OING) ne sont pas éligibles pour postuler en tant que candidats principaux et ne peuvent être partenaires qu'en tant que partenaires de mise en œuvre conjointe ou de consortium, si le candidat principal répond aux critères d'éligibilité.

4. Si nous postulons en tant que consortium, seule l'organisation principale sera-t-elle évaluée ?

Seul le candidat principal doit répondre aux critères d'éligibilité, mais doit démontrer pourquoi ce partenariat est nécessaire et sa valeur ajoutée. Par exemple, une organisation principale pourrait souhaiter travailler avec des organisations plus petites et renforcer leurs capacités en matière de prévention ou de résolution des conflits. Les partenaires de mise en œuvre doivent avoir des rôles spécifiques dans le projet, qui peuvent inclure le renforcement des capacités. De plus, dans un consortium, seul le candidat principal recevra les fonds, il est donc de la responsabilité de l'OSC principale de convenir avec le(s) partenaire(s) de mise en œuvre des modalités et des montants des transferts, et cela doit se refléter dans le budget (Annexe B). Seul le candidat ou l'organisation principale est responsable auprès du WPHF/ONU Femmes en termes de gestion des fonds.

5. Y a-t-il des limites spécifiques pour les catégories budgétaires de l'ANNEXE B ?

Non, il n'y a pas de limite budgétaire spécifique pour chaque catégorie budgétaire, à l'exception des coûts indirects de fonctionnement qui ne doivent pas dépasser 7 % du sous-total (catégories 1-7), en gardant également à l'esprit le plafond maximum de 200 000 USD pour le financement programmatique et de 30 000 USD pour le financement

Questions/Réponses



6. *Pouvons-nous postuler à la fois aux deux volets de financement programmatique et institutionnel ?*

Oui. Une organisation (candidat principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. Les organisations qui demandent à la fois un financement institutionnel et programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts (dans deux e-mails différents) basés sur les modèles associés de chaque volet.

7. *Pouvons-nous modifier la formulation des énoncés ou des indicateurs d'impact, de résultat et de produit ?*

Vous ne pouvez pas modifier la formulation de l'énoncé **d'impact** et des indicateurs de niveau d'impact; ils doivent être utilisés tels qu'ils sont dans le cadre de résultats (document de projet, annexe A). Pour l'indicateur de résultat, vous devez utiliser les deux indicateurs de portée (sur les bénéficiaires directs et indirects) et développer votre ou vos propres énoncés de résultat et indicateurs au niveau des résultats et des extrants.

8. *Que devrions-nous mettre comme dates de début de mise en œuvre du projet ?*

Vous pouvez mettre juillet 2023 comme date de début, mais elle peut être ajustée ultérieurement pour s'aligner sur le calendrier des processus de sélection et d'intégration.

9. *Combien de projets seront financés ?*

Le nombre de projets financés dépendra du nombre de demandes retenues et des budgets des projets, ainsi que du budget total disponible.

Questions/Réponses



10. Pour le financement institutionnel, quels sont les exemples de renforcement des capacités ?

Le financement est destiné à vous permettre de renforcer vos capacités institutionnelles internes ou vos équipements. Il est axé sur la demande, mais des exemples peuvent être liés à l'élaboration de cadres de S&E, de stratégies de gestion des risques, de politiques PSEAH, de renforcement des capacités de collecte de fonds, entre autres. Il est très important de démontrer comment le contexte actuel affecte les capacités institutionnelles et financières et comment le financement soutiendra la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité. Pour d'autres exemples d'activités qui peuvent être soutenues dans le cadre du financement institutionnel, veuillez vous reporter à la fiche-conseils sur les indicateurs de financement institutionnel.

11. Le financement institutionnel peut-il soutenir la construction de bureaux?

Les projets soutenus dans le cadre du financement institutionnel ne peuvent pas inclure la construction de nouveaux espaces de bureaux.

12. Quelle devrait être la concentration géographique du projet et de ses bénéficiaires ?

Le WPHF financera des projets éligibles au Niger avec une concentration géographique dans les régions de Maradi et de Tillabéri. Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique ne seront PAS acceptés. Le nombre de zones ciblées dépend de votre capacité logistique, de l'endroit où vous êtes basé et de l'endroit où vous anticipez les besoins.

Questions/Réponses



13. *Que devons-nous inclure dans le dossier de candidature?*

Les dossiers de demande doivent être envoyés par courriel et doivent inclure:

- ✓ Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages en plus des annexes A et B)
- ✓ Tableau ou cadre de résultats (voir l'annexe A du document de projet)
- ✓ Budget prévisionnel (voir l'annexe B du document de projet)
- ✓ Preuve du statut juridique ou de l'enregistrement légal du demandeur principal (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

 Veuillez **NE PAS** soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.

Les organisations qui demandent à la fois un financement institutionnel et programmatique doivent soumettre **deux** dossiers de candidature distincts (dans deux e-mails différents) basés sur les modèles associés de chaque volet.

14. *Existe-t-il des limites à la portée des propositions des candidats ? Par exemple, existe-t-il un type ou un nombre spécifique de « conflits » que les candidats doivent cibler dans leurs interventions?*

Nous examinerons toute proposition de projet élaborée conformément à l'énoncé **d'impact 2 du WPHF** :

Participation effective et prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à la prévention des conflits, **OU l'impact 4**: Représentation et pouvoir de décision accrues des femmes dans les processus de paix informel et formels et/ou la mise en œuvre d'accords de paix. C'est à vous de décider, en fonction de votre mandat, de votre capacité/expertise, et de l'étendue et de la répartition géographique de

¹⁴ la question.

Merci

